DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**10/12/2024**	**L'an deux mil vingt-quatre, le lundi seize décembre, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 29-2024 CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « AU FIL DU JAZZ »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'organisation du festival au fil du jazz, qui se déroulera du 24 janvier au 9 février 2025, sur les communes de Benais, Bourgueil, Cinq-Mars-la-Pile,
Coteaux-sur-Loire, Langeais, Mazières de Touraine, Savigné sur Lathan, Restigné et Continvoir, il convient de signer une convention d'organisation, dont le projet est annexé à la présente décision.
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation du festival « au Fil du Jazz »

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

MAIRIE DE CONTINVOIR
Indre-et-Loire

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/12/2024
037-213700826-20241216-DCM_29_2024-DE